

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0015-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musées - Restaurations d'oeuvres - Demandes de subventions

Mme DURNET-ARCHERAY au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre d'œuvres et objets de collection des musées de la Ville nécessitent, au regard de leur état de conservation, l'engagement de travaux de restauration.

Il s'agit tout d'abord, pour le Musée d'Art Sacré, de deux sculptures de la Vierge à l'Enfant, datées du XV^{ème} siècle, ainsi que deux statues-reliquaires de Sainte-Marthe et Sainte-Madeleine, datées du XVIII^{ème} siècle, provenant d'un dépôt du Centre Hospitalier Régional de Dijon. Le coût de l'ensemble de ces restaurations est estimé à 11 700 €.

S'agissant d'œuvres d'art protégées au titre des monuments historiques, ces opérations peuvent faire l'objet de subventions spécifiques de l'Etat.

Le Musée Archéologique conserve par ailleurs, parmi ses collections de céramique, un support de vase en terre cuite d'époque gallo-romaine, ayant fait l'objet d'une restauration ancienne qui doit être reprise par nettoyage, collage et remontage avec comblement. Le coût de cette intervention est estimé à 432 €.

L'ensemble de ces opérations a recueilli l'avis favorable de la commission scientifique régionale de restauration des musées de France

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'engager la restauration d'œuvres du Musée d'Art Sacré et du Musée Archéologique, dans les conditions proposées ;
- 2 - solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être attribuées pour ces opérations ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

|RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE|